



MéMoS
SAUVEGARDE DE LA MÉMOIRE DU SPORT



AnoMemos.C.S.081208.doc

**REUNION EXCEPTIONNELLE DU COMITE SCIENTIFIQUE DU POLE
NATIONAL DES ARCHIVES DU MONDE SPORTIF (PNAMS)
LUNDI 8 DECEMBRE 2008 - 14H15/17H15
MAISON DU SPORT FRANCAIS**

Présents

Pour le Ministère de la Culture et de la Communication

Mme Christine de Joux, Responsable de la cellule des archives privées à la direction des Archives de France, représentant M. Pascal Even.

M. Emile Picques, Chef de la mission des Archives nationales auprès du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Pour le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

M. Renaud de Vezins, Adjoint au chef du bureau des fédérations multisports des activités sportives de nature et des pôles ressources à la direction des sports.

Pour le Comité national olympique et sportif français

Mlle Dominique Petit, Directrice de la mission Vie associative au CNOSF.

Pour l'Académie nationale olympique française

M. André Leclercq, Président de l'Académie nationale olympique française

Mme Colette Ambroise-Thomas, Vice présidente de l'ANOF, en charge du programme MéMoS.

Expert du Comité scientifique

M. Philippe Blanchard, Directeur de la gestion de l'information du Comité international olympique, en charge des archives

Assistent

Mlle Isabelle Gondré, Archiviste de l'ANOF et du CNOSF.

M. Lénaïc Mabire, Archiviste de l'ANOF.

Académie Nationale Olympique Française

Maison du sport français – 1 avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 40 78 28 22 – Télécopie : 01 40 78 28 72 – <http://www.franceolympique.com> – Courriel : academieolympique@cnosf.org

Association déclarée à la préfecture de police de Paris sous le numéro 114765 P (J.O. du 4 mai 1994) – N° SIRET : 439 437 286 00016 – Code APE : 913E

Excusés

Mme Françoise Bosman, Directrice du service des Archives nationales du monde du travail.

M. Gabriel Bernasconi, Chargé de communication au CNOSF

M. Pascal Even, représenté par Mme Christine de Joux.

M. Didier Flament, expert associé.

M. Thierry Terret, expert associé.

Absent

M. Georges Vigarello, expert associé.

Ouverture de la séance à 14h15.

1. Accueil

M. André Leclercq souhaite la bienvenue aux participants, et les remercie d'avoir répondu à cette réunion « exceptionnelle » du fait de l'actualité. Il évoque rapidement les difficultés rencontrées avec les ANMT et précise que le point 8 de l'ordre du jour sera abordé en priorité, M. Jean-Paul Cléménçon, Directeur du Cabinet du Président du CNOSF étant annoncé en début de réunion.

2. Approbation du relevé de décisions du 24/06/2008

→ Adopté à l'unanimité des membres présents.

M. André Leclercq passe alors la parole à Mme Colette Ambroise-Thomas.

3. Informations sur l'évolution de la convention de partenariat entre le MSJSVA, le MCC, le CNOSF et l'ANOF.

Mme Colette Ambroise-Thomas signale tout d'abord que M. Jean-Paul Cléménçon est effectivement attendu car le comité scientifique doit prendre, ce jour, une position « politique » face à l'évolution de la convention de partenariat. Puis, elle présente Lénaïc Mabire, archiviste de l'ANOF.

Avant d'aborder ce point 3, elle signale que M. Georges Vigarello, qui a accepté la désignation d'expert associé au comité scientifique, n'a encore jamais participé aux réunions et n'a jamais répondu à aucun courriel. Elle s'interroge donc sur l'utilité de maintenir cette désignation. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

Puis elle présente les excuses de MM. Pascal Even (représenté par Mme Christine de Joux en début de réunion), Gabriel Bernasconi, Didier Flament et Thierry Terret, ainsi que ceux de Mme Françoise Bosman et communique aux participants la teneur d'un courriel que cette dernière lui a adressé le 25/11/2008, à savoir :

- les recrutements qui ont entraîné la grève administrative seront réalisés effectivement le 15 décembre 2008,
- acquisition, en début d'année sur le budget 2009, d'un véhicule utilitaire de transport d'archives destiné aux transferts de fonds,
- une salle de tri sera mise à la disposition de l'archiviste du Pôle national pour traiter les fonds de la FFST et de la FFEPMM,
- le travail de collecte pourra reprendre en 2009,
- et rappelle que les propositions de don à l'Etat ou les contrats de dépôt doivent impérativement accompagner les répertoires soumis à validation du Comité scientifique.

Autrement dit, les fonds de la FS des ASPTT, de l'association Trans-Forme et celui remis par Jean Domard, après validation de ce jour ne pourront être transférés au Pôle national des archives du monde sportif qu'en 2009. De même que le fonds de la FFEPMM dont le transfert a été décidé le 24 juin 2008.

En conséquence, le recrutement par l'ANOF, en CDD de 12 mois, de Madame Loraine Vilain, archiviste qui aura pour mission exclusive de traiter les fonds de la FFST, puis de la FFEPMM ne prendra effet qu'au mois de janvier 2009. La date du début de ce CDD ne sera arrêtée que lorsque nous connaîtrons la date exacte du transfert de ces fonds aux ANMT.

Enfin, par ce courriel, Mme Françoise Bosman demande également à la Mission Sport quelles dispositions concrètes de traitement sont envisagées pour le fonds de la F.F. de Triathlon sauvegardé aux ANMT ?

M. Emile Picques est chargé par le Comité scientifique de donner suite à cette demande.

Outre les difficultés rencontrées avec les ANMT, Mme Colette Ambroise-Thomas souhaite informer le comité scientifique des perspectives offertes à l'issue de son dernier entretien au MSJSVA.

Elle rappelle auparavant :

- que la convention de partenariat a été signée le 15 décembre 2006, « pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction » et que l'année 2008 étant presque terminée, le programme de l'année 2009 - 3ème année de la convention - est déjà planifié avec, comme objectif d'associer un cinquième partenaire, le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, en vue de « l'associer aux activités scientifiques et culturelles visant à exploiter et à mettre en valeur les sources ainsi sauvegardées (cf. article 15 de la convention). D'où le projet d'organisation début octobre 2009, d'un symposium sur le thème « transfert et exploitation de la mémoire ».
- que chaque partenaire de la convention du 15/12/2006 apporte sa contribution. Ainsi :
 - le MCC met à disposition des partenaires, les locaux des ANMT ainsi que ses moyens de recherche, de mise en valeur et de diffusion. La direction des Archives de France exerce son contrôle scientifique et technique sur les modalités de l'archivage.
 - le MSJSVA apporte sa contribution financière à la création et au fonctionnement du PNAMS (dans le cadre d'une convention avec l'ANOF).
 - le CNOSF met à disposition des locaux, du personnel, des moyens et un financement.
 - l'ANOF est chargée de la mise en œuvre de ce programme, notamment la sensibilisation, les opérations de prospection et de préparation des fonds, ainsi que la collecte de la mémoire audio-visuelle, destinés à être confiés au PNAMS.

Ce rappel étant nécessaire pour la suite des explications et notamment le financement de ces actions.

A noter qu'en 2007 la subvention de 50 000 € a été ramenée à 40 000 € pour des raisons déjà évoquées et que - au regard des activités 2008 - nous gardions l'espoir de voir transférer ces 10 000 € et donc d'avoir une subvention correspondant au développement de nos activités.

Fin octobre, n'ayant encore aucune information quant au montant de la subvention 2008 alors qu'un acompte de 16 000 € nous a été crédité fin juillet, n'ayant toujours pas été destinataire - malgré plusieurs relances - de l'avenant 2008 fixant les objectifs de l'année et n'ayant toujours pas obtenu d'avenant concernant le tableau des indicateurs, un entretien avec le nouveau directeur des sports, M. Bertrand Jarrige a donc été sollicité.

C'est Mme Claudie Sagnac, Directrice adjointe qui a reçu Colette Ambroise-Thomas, le 19 novembre 2008, au ministère, en présence de M. Renaud de Vezins.

Après avoir rappelé à Mme Claudie Sagnac l'historique de notre fonctionnement et de nos attentes, les questions suivantes lui ont été posées ; auxquelles elle a répondu comme suit :

- *Quel est le montant de la subvention 2008 ?* : → 30 000 €.
- *Quel sera le montant de la subvention 2009 ?* : → Confirmation d'un montant de 30 000 € sera donnée courant décembre 2008 ; montant auquel il conviendrait de déduire 5% de réserve ministérielle.

- *Peut-on être destinataire de l'avenant 2009 (celui de 2008 n'étant plus d'actualité) concernant les objectifs ?* : → Oui.
- *Peut-on modifier le tableau des indicateurs pour l'adapter à ce qui est matériellement réalisable ?* : → adresser un nouveau projet de tableau selon les propositions faites lors de l'entretien.
- *La convention de partenariat expirant le 15 décembre 2009, sera-t-elle reconduite ?* : → certainement pas. Le MSJSVA s'est impliqué dans cette convention pour inciter et lancer le programme de sauvegarde des archives des fédérations et groupements nationaux non délégataires. C'est maintenant à vous de continuer. Les fédérations et groupements nationaux non délégataires devront - comme les fédérations délégataires - prendre en charge le financement correspondant.

Mme Claudie Sagnac a suggéré de rechercher des sponsors ou des mécènes, allant jusqu'à proposer de signer une convention avec M. Lagardère.

Avant de débattre de cette situation, Mme Colette Ambroise-Thomas précise :

- qu'en accord avec le Bureau exécutif de l'ANOF, l'organisation du symposium d'octobre 2009 a été suspendu car elle n'imagine pas obtenir du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de rejoindre les partenaires d'une convention qui n'existerait plus 3 mois après.
- les activités déjà programmées pour 2009 seront prioritaires sur toute autre activité nouvelle et notamment sur les visites techniques conjointes des fédérations délégataires.
- l'accompagnement du réseau national des personnes ressources sera maintenu avec la contribution d'Isabelle Gondré - sous réserve du renouvellement par le CNOSF de son CDD qui expire le 15/01/2009 ou d'une transformation en CDI.
- les fédérations et groupements sportifs dont la procédure a déjà été entamée seront traitées dans le cadre de la convention de partenariat ; autrement dit le financement de la sauvegarde de leurs fonds sera - comme annoncé - pris en charge dans le cadre de ladite convention.
- les prévisions 2008 n'ont pu être honorées que grâce au renforcement du soutien du CNOSF et à l'aide de Solidarité Olympique auprès de qui nous avons sollicité une subvention. Mais nous ne savons pas quel en sera le montant pour 2009.
- dorénavant, les nouveaux contacts devront être informés des délais et de leur implication financière.
- le groupe de travail MéMoS ne sera pas réuni en 2009.

Elle termine en précisant que la sensibilisation a été difficile à mettre en place, et que la sauvegarde de la mémoire du sport n'entre pas dans la priorité des fédérations surtout au moment où les subventions sont diminuées pour la plupart. Ainsi tous les efforts de sensibilisation effectués par l'ANOF depuis deux ans risquent d'être réduits à néant.

Elle propose au Comité scientifique de débattre de ces points.

M. Renaud de Vezins intervient alors pour préciser que le non renouvellement de la Convention n'est pas définitif mais seulement incertain. En effet, précise-t-il, le ministère n'est pas prêt à financer, si les fédérations ne s'impliquent pas de leur côté. Or, c'est l'impression qu'a le ministère aujourd'hui ; tout leur est payé : le matériel et le personnel sans qu'il y ait un apport de leur part, qu'il soit financier ou de toute autre nature.

Il considère que les fédérations doivent s'engager financièrement pour que le ministère le fasse aussi.

Il pense également que le ministre des Sports ne veut pas se retirer totalement de ce partenariat, mais qu'il mène actuellement un recentrage de ses politiques sur des actions prioritaires et suggère de faire de nouvelles propositions dans ce sens.

M. André Leclercq remarque qu'il est difficile d'envisager la suite. En effet, si le ministère des Sports est défaillant, il sera impossible de développer l'action et notamment d'y associer le ministère de la Recherche. Il insiste sur la nécessité de fonder une nouvelle démarche pour se projeter dans l'avenir.

M. Philippe Blanchard nous rassure quant à l'attribution d'une subvention de Solidarité Olympique en 2009 et regrette que les universitaires ne soient pas associés à notre action. Il pense qu'il faut aujourd'hui que les fédérations fassent un effort faute de quoi l'exploitation des fonds serait limitée.

Mlle Dominique Petit estime que le symposium initialement prévu pourrait être organisé différemment et permettrait de trouver d'autres partenaires ou mécènes. Par ailleurs, elle propose que les fédérations payent le matériel de conditionnement de l'archivage avec possibilité de tarifs adaptés pour celles qui disposent de moins de moyens financiers.

Après que chacun se soit exprimé, les décisions suivantes sont prises :

- le principe de l'organisation d'une « journée d'étude » (en lieu et place du symposium initialement prévu) est acté pour octobre 2009. Il sera recentré sur l'implication des différents partenaires et acteurs et permettra de redéfinir le rôle de chacun. Il s'adresse aux membres du Comité scientifique élargi.
- de nouvelles propositions permettront de définir une nouvelle stratégie en vue de la reconduction de la convention de partenariat.
- un courrier sera adressé à Mme Françoise Bosman pour lui signifier que le comité scientifique a pris acte et regrette vivement la poursuite de la grève administrative.
- le programme 2009, après connaissance du montant de la subvention 2009 du MSJSVA, sera maintenu et sera prioritaire.
- toutes les sauvegardes programmées à ce jour le seront selon les conditions prévues par la convention de partenariat et précisées dans le guide méthodologique de sauvegarde adressé à l'ensemble des acteurs du monde sportif.

Mme Colette Ambroise-Thomas propose d'aborder les autres points de l'ordre du jour.

4. Bilan des activités du programme MéMoS depuis le 24 juin 2008 et validation des propositions de la Commission des entrées.

Mme Colette Ambroise-Thomas demande aux participants de prendre connaissance du tableau de bord du PNAMS remis en séance et commente les points suivants :

4.1. Fonds transférés au PNAMS

Mme Colette Ambroise-Thomas indique quels ont été les fonds transférés à Roubaix en juillet 2008 :

- Fonds de la **F.N. des Joinvillais** (2 m.l.), **don** 2008-001 du 7 juillet 2008.
- Fonds de l'**Association française du corps arbitral multisports** ou AFCAM (0,31 m.l.).
→ **Dépôt** 2008-002 du 7 juillet 2008.

4.2. Fonds en attente de transfert jusqu'à la levée de la grève administrative des ANMT :

4.2.1. Fédération sportive des ASPTT

→ Examen du répertoire du fonds n°2008 031.

Mode d'entrée : don - Dates extrêmes des documents : 1941-2007 - Importance matérielle : 39,80 m.l.
- Instrument de recherche : répertoire numérique réalisé en 2008 par Mlle Isabelle Gondré, Archiviste de l'ANOF.

Le Comité scientifique valide la proposition de la Commission des entrées et émet un avis favorable au transfert de ce fonds au Pôle national des archives du monde sportif de Roubaix à l'issue de la grève administrative des ANMT.

Madame Colette Ambroise-Thomas remercie une nouvelle fois la FSCF d'avoir accepté que le traitement de ces archives se soit déroulé dans ses locaux et signale que, contrairement aux engagements pris vis-à-vis de cette fédération, les boîtes de conditionnement de ce fonds sont encore entreposés au siège de la FSC, et ce, jusqu'au lever de la grève administrative des ANMT.

4.2.2. Association Trans-Forme

→ Examen du répertoire du fonds n°2008 036.

Mode d'entrée : dépôt - Dates extrêmes des documents : 1988-2003 - Importance matérielle : 13,78 m.l. - Instrument de recherche : répertoire numérique réalisé en 2008 par Mlle Isabelle Gondré et M. Lénaïc Mabire, Archivistes de l'ANOF.

Quelques modifications de forme signalées par la Commission des entrées doivent être apportées.

Sous réserve de la régularisation du contrat de dépôt, le Comité scientifique valide la proposition de la Commission des entrées et émet un avis favorable au transfert de ce fonds au Pôle national des archives du monde sportif de Roubaix à l'issue de la grève administrative des ANMT et après régularisation des pièces juridiques.

4.2.3. Fonds privé Jean Domard

→ Examen du répertoire du fonds n°2008 039.

Mode d'entrée : don - Dates extrêmes des documents : 1932-2002 - Importance matérielle : 0,25 m.l. - Instrument de recherche : répertoire numérique réalisé en 2008 par Mlle Isabelle Gondré, Archiviste de l'ANOF.

Quelques modifications de forme signalées par la Commission des entrées doivent être apportées. Par ailleurs, après examen du répertoire, le comité scientifique constate effectivement qu'il ne s'agit pas du fonds privé de M. Jean Domard, mais de documents rassemblés au cours de son parcours de militant.

En conséquence, le Comité scientifique valide la proposition de la Commission des entrées et modifie l'intitulé de ce fonds qui devient donc : « Fonds du militant sportif Jean Domard. Documents rassemblés au cours de son parcours de militant ».

Il valide également la proposition de la Commission des entrées concernant le fonds déposé également par Jean Domard au Musée national du sport ; à savoir que ce répertoire fasse référence, dans un paragraphe intitulé « Sources complémentaires », au fonds déposé au Musée national du sport. Celui-ci devra, quant à lui, faire également référence à ce répertoire et à l'interview de Jean Domard, qui sera également transférée au Pôle national de Roubaix.

Après ces remarques, le Comité scientifique valide la proposition de la Commission des entrées et émet un avis favorable au transfert de ce fonds au Pôle national des archives du monde sportif de Roubaix, à l'issue de la grève administrative des ANMT.

4.3. Fonds en cours de traitement

4.3.1. Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL)

→ Examen de la fiche technique d'évaluation qui a été complétée.

Mode d'entrée : dépôt ou don - Statut du fonds : privé - Dates extrêmes des documents : 1932-2007 - Importance matérielle : 32,91 m.l.

Mme Colette Ambroise-Thomas demande à M. Lénaïc Mabire de faire le point sur le traitement de ce fonds qui devrait être achevé vers la mi-janvier.

La Commission des entrées propose de dissocier les documents « internationaux » de la FISEC (Fédération internationale sportive de l'enseignement catholique créée en 1947 à l'initiative du président de l'UGSEL) des documents « nationaux » de l'UGSEL en séparant les deux fonds.

Le Comité scientifique valide la proposition de la Commission des entrées de dissocier le fonds de l'UGSEL de celui de la FISEC et émet un avis favorable au transfert de ce fonds au Pôle national des archives du monde sportif de Roubaix après validation du répertoire.

Contact sera pris en ce sens avec les dirigeants de la FISEC par l'intermédiaire de l'UGSEL.

La proposition de Mme de Joux, d'informer - le moment venu - le Centre national des archives de l'Eglise de France (CNAEF) d'Issy-les-Moulineaux du transfert de ce fonds au Pôle national de Roubaix, est approuvée.

4.3.2. Fédération des internationaux du sport français (FISF)

La fiche technique a été présentée lors de la réunion du 24 juin 2008. Elle doit être complétée par Mlle Isabelle Gondré afin de déterminer précisément la nature des documents avant traitement.

Mode d'entrée : dépôt ou don - Statut du fonds : privé – Dates extrêmes des documents : 1974-2008. Importance matérielle : 4, 52 m.l.. Estimation du temps de traitement : 15 jours.

4.4. Fonds en attente de traitement

4.4.1. Fédération française du sport travailliste (FFST)

Ce fonds doit être complété par des archives historiques actuellement entreposées au siège du comité départemental du Pas - de - Calais. En vue du regroupement de l'ensemble des documents constituant ce fonds permettant ainsi d'entreprendre son traitement, Mme Françoise Bosman a proposé de transférer le tout aux ANMT. Le traitement sera alors confié à une archiviste recrutée, pour ce faire, par l'ANOF et placée sous l'autorité d'Isabelle Gondré.

Cependant ce transfert ne pourra se faire qu'à l'issue de la grève administrative des ANMT (cf. encadré haut de page 3 de ce compte-rendu).

4.4.2. Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)

→ Examen de la fiche technique d'évaluation et des propositions de la Commission des entrées.

Mode d'entrée : dépôt ou don - Statut du fonds : privé - Dates extrêmes des documents : 1917-2007 - Importance matérielle : 302,78 m.l. dont environ 160 m.l. (jusqu'en 1986) pouvant faire l'objet d'un don ou d'un dépôt.

Une réécriture du paragraphe 5 proposée par la Commission des entrées apportera une meilleure cohérence du texte.

La proposition de Mme Christine de Joux d'informer - le moment venu - les archives départementales de la Seine-Saint-Denis du transfert de ce fonds au Pôle national compte tenu de la longue implantation locale de cette fédération dans ce département est approuvée.

Le Comité scientifique valide les propositions de la Commission des entrées, à savoir :

- **les archives de la Ligue d'Ile de France ne doivent, en aucun cas, être dissociées du fonds de la fédération.**
- **et valide le transfert au Pôle national des archives du monde sportif de Roubaix après régularisation des documents juridiques en vue d'un don ou d'un dépôt.**

4.4.3. Fonds de la FFEPMM

Madame Colette Ambroise-Thomas rappelle que le transfert de ce fonds - dont une partie est entreposée en Lozère et l'autre au siège parisien de l'association, a été validé le 24 juin 2008 sur proposition de Mme Françoise Bosman. Et que, compte tenu de la grève administrative des ANMT, ce transfert est toujours en attente (cf. paragraphe en haut de la page 3 de ce compte-rendu).

4.4.4. Nouveaux contacts en vue d'une visite technique

Mme Colette Ambroise-Thomas informe les participants de la programmation de deux visites techniques dont la date doit être fixée en début d'année 2009. Il s'agit de l'UFOLEP et de la FFOPENJS.

5. Point de situation sur les fédérations délégataires

5.1. Visite technique de la fédération française de Parachutisme (FFP)

→ Examen de la fiche technique d'évaluation réalisée par Mlle Isabelle Gondré avant d'être adressée à M. Emile Picques.

A noter que la visite technique a été effectuée à la demande de la fédération, par M. Emile Picques et Mlle Isabelle Gondré.

Mode d'entrée : versement dans le cadre de la mission des Archives de France auprès du MSJSVA
Statut du fonds : fédération délégataire - Importance matérielle : 50 m.l. dont 25 m.l. peuvent faire l'objet d'un versement à Fontainebleau.

M. Emile Picques précise que les archives de cette fédération seront versées au printemps prochain.

5.2. Visite technique de la fédération française de Tir (FFT)

→ Examen de la fiche technique d'évaluation réalisée par Mlle Isabelle Gondré avant d'être adressée à M. Emile Picques.

A noter que la visite technique a été effectuée par M. Emile Picques et Mlle Isabelle Gondré, à la demande de M. Emile Picques (lui-même sollicité par la fédération).

Mode d'entrée : versement dans le cadre de la mission des Archives de France auprès du MSJSVA
Statut du fonds : fédération délégataire - Dates extrêmes : 1982 - 2008 - Importance matérielle : à définir.

M. Emile Picques explique que ce fonds a été externalisé à une entreprise. Il représente 80 à 90 m.l. dont beaucoup seront éliminés.

A la demande de Mme Colette Ambroise-Thomas, M. Emile Picques rappelle la procédure de **traitement des archives des fédérations délégataires** de mission de service publique dont la sauvegarde des archives est **obligatoire**.

Ce rappel permet à Mme Colette Ambroise-Thomas de faire partager au Comité scientifique son constat, qui prouve que la procédure de sauvegarde des archives est actuellement égalitaire pour l'ensemble des fédérations et donc que les fédérations relevant de la convention de partenariat n'ont pas beaucoup plus de privilèges.

En effet, dit-elle :

→ *concernant les visites techniques* : → Elles sont actuellement effectuées par l'archiviste de l'ANOF et M. Emile Picques (gratuité pour toutes les fédérations).

→ *concernant le traitement du fonds d'archives* : → Il est effectué par M. Emile Picques pour les fédérations délégataires (gratuité pour les fédérations, puisque M. Emile Picques est mis à disposition du MSJSVA par le ministère de la Culture) et par l'archiviste de l'ANOF pour toutes les autres (gratuité puisque l'archiviste de l'ANOF est financé par la convention de partenariat).

→ *concernant le matériel de conditionnement* : → A la charge des fédérations délégataires et, jusqu'à fin 2009, gratuité pour toutes les autres dans le cadre de la convention de partenariat.

C'est donc cette différence qui doit être renégociée dans le cadre de la reconduction de la convention, conclue Mme Colette Ambroise-Thomas.

5. Point sur le programme des interviews

Mme Colette Ambroise-Thomas liste les 7 interviews effectuées depuis la dernière commission des entrées et les 8 d'ores et déjà programmées d'ici le 5 février 2009 (cf. tableau de bord du PNAMS).

Le Musée national du sport ayant souhaité être destinataire d'une copie d'interview des personnes dont il détient un fonds, la Commission des entrées propose d'accepter cette demande.

Le Comité scientifique valide cette proposition. Une copie supplémentaire, à l'intention du Musée national du sport, sera alors commandée à l'INSEP. Cette disposition devra faire l'objet d'une convention entre l'ANOF et le Musée national du sport.

M. Philippe Blanchard souhaite que l'ANOF s'assure auprès des ANMT des conditions de conservation des interviews sur le long terme.

Mme Colette Ambroise-Thomas précise que bien que la facture du traitement de 20 interviews ait été réglée d'avance, aucun retour n'a encore été enregistré. Une relance doit être faite auprès de l'INSEP.

Un projet de convention concernant l'autorisation de prises de vue et d'utilisation d'images est en cours de discussion avec les services juridiques du CNOSF. Une première version de ce projet a été refusée par Mme Colette Ambroise-Thomas. Doivent figurer dans cette convention le fait que la mise en œuvre des interviews est confiée à l'ANOF par les signataires de la convention de partenariat du 15 décembre 2006 et que ces interviews sont déposées au Pôle national des archives du monde sportif. Les ANMT étant alors considérées comme dépositaires. Ce projet sera adressé pour avis, aux 4 partenaires, avant signature.

Mme Colette Ambroise-Thomas signale l'acquisition d'un kakémono sur lequel figurent les logos des 4 partenaires de la convention. Ce kakémono sert dorénavant de « toile de fond » aux interviews.

6. Programme d'accompagnement du réseau national des « référents archives »

Mme Colette Ambroise-Thomas rappelle qu'une session plénière était prévue le 15 décembre et qu'il a été décidé de la reporter afin de mieux la préparer.

Un guide pratique de conseils de classement est en cours d'élaboration (nous attendons les avis de Mmes Christine de Joux et Françoise Bosman ainsi que de M. Philippe Blanchard sur le projet qui leur a été adressé).

Un questionnaire destiné aux référents archives afin de mieux les connaître et de recueillir leurs interrogations et leurs attentes leur sera préalablement adressé.

Par ailleurs, il est confirmé qu'à l'issue de cette session, plusieurs stages thématiques seront programmés en regroupant les référents archives par « centres d'intérêts ».

Les quatre partenaires de la convention de partenariat, ainsi que le C.I.O., seront associés à ce programme d'accompagnement. M. Philippe Blanchard ne pourra pas participer à cette session mais il nous adressera différents messages à faire passer et des informations « politiques » du CIO, sous forme de clips vidéo.

Après discussion, le Comité scientifique décide d'organiser cette session plénière fin janvier/début février 2009. La date sera fixée par le Bureau exécutif de l'ANOF du 7 janvier 2009. Les modalités d'intervention des différents partenaires restent à définir.

7. Projet de partenariat avec le Musée national du sport (MNS)

Lors d'un entretien avec M. Zeev Gourarier, Directeur général du Musée national du sport, un rapprochement entre ledit Musée et l'ANOF a été envisagé. Une convention devrait formaliser ce partenariat ainsi qu'une participation de l'ANOF au sein de l'une des instances du Musée national du sport.

Mme Laurène Bertrand et Mlle Isabelle Gondré ont été chargées de préparer un projet de partenariat. Mme Colette Ambroise-Thomas soumet ces propositions à l'avis du comité scientifique :

→ Concernant les objets des fédérations non délégataires : lors des visites techniques, l'archiviste de l'ANOF complètera une fiche d'inventaire, qui permettra au Musée national du sport d'évaluer l'intérêt des objets. Après avis et décision des organes compétents, le Musée national du sport se proposera d'accueillir (par don ou dépôt) les objets des fédérations. Afin de mettre en place un réseau, la cotation du MNS sera intégrée au répertoire numérique des archives conservées aux ANMT et vice-versa.

Le Comité scientifique valide cette proposition.

→ Concernant les archives : après avis du Comité scientifique, les fonds émanant des dirigeants sportifs seront classés par l'archiviste du Pôle et conservés à Roubaix, si le fonds est en relation avec

une fédération qui a déjà déposé ou donné ses archives à Roubaix ou au Musée national du sport si le fonds est peu volumineux et/ou s'il est en relation avec un ou plusieurs objets déposés ou donnés au MNS.

Il revient au seul Comité scientifique – sur proposition de la Commission des entrées - de décider du lieu de dépôt des fonds traités par l'archiviste de l'ANOF.

→ Concernant les archives orales : le programme MéMoS procède à l'interview des grands dirigeants du monde sportif, alors que le Musée national du sport procède, quant à lui, à l'interview des sportifs de haut niveau et/ou des personnes en relation avec un ou plusieurs objets de sa collection, à l'exception des grands dirigeants du monde sportif. Afin de compléter les collections du MSN, une copie de la version publique des interviews du programme MéMoS pourra être déposée au Musée national du sport ; cette décision devant préalablement être soumise à l'avis du comité scientifique.

Le Comité scientifique sera saisi pour avis de dépôt au MSN d'une copie d'interview lorsque le Musée national du sport aura été dépositaire d'un fonds concernant la personne interviewée.

8. Questions diverses.

8.1. Courriel des Archives départementales des Hautes-Alpes

Mme Colette Ambroise-Thomas porte à la connaissance du Comité scientifique la proposition de la Commission des entrées concernant les archives de Mme Sandra Potter, ancienne athlète de Lutte des années 1930. La Directrice des Archives départementales, destinataire de notre guide méthodologique, nous pose la question de savoir si ces archives ont vocation à rejoindre les collections du Pôle national des archives du monde sportif.

Le Comité scientifique valide la proposition de la Commission des entrées et confirme que ce fonds relève bien du Pôle national des archives du monde sportif.

8.2. Guide MéMoS

Colette Ambroise-Thomas informe le Comité scientifique de l'envoi de 250 guides par Mme Martine de Boisdeffre - Directrice des Archives de France - à tous les Directeurs des services départementaux d'Archives, accompagnés d'une instruction explicitant la démarche de partenariat entreprise dans le cadre du programme MéMoS. Elle renouvelle ses remerciements à Mme Martine de Boisdeffre.

Elle signale également que plusieurs CNO et plusieurs ANO ont accusé réception de ce guide et souhaitent être destinataires d'une version en langue anglaise. Elle demande à M. Philippe Blanchard où en est le projet du CIO de réaliser un guide « international » à l'exemple de celui réalisé par l'ANOF.

Compte tenu de l'important retard apporté à cette réalisation, M. Philippe Blanchard suggère à l'ANOF de poursuivre son idée d'en éditer un exemplaire en langue anglaise après l'avoir adapté, notamment en terme de législation.

Après débat, le principe de l'adaptation et de la traduction anglaise du guide de l'ANOF est acté par le Comité scientifique. Ce nouveau guide fera l'objet, non pas d'une réédition mais d'une mise en ligne sur le site du CNOSF - rubrique ANOF.

8.3. Conseil international des archives

Mme Colette Ambroise-Thomas souligne l'intérêt pour l'ANOF d'adhérer à cette instance. Adhésion approuvée par le Comité scientifique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15

Fait à Paris, le 18 décembre 2008.

Colette AMBROISE-THOMAS
Vice-présidente de l'ANOF,
en charge du programme MéMoS